

Delémont, le 12 décembre 2023

Hôtel du Gouvernement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11  
f +41 32 420 72 01  
chancellerie@jura.ch

## Message du Gouvernement relatif au Rapport sur les finances communales 2022

Depuis 2013, le *Rapport sur les finances communales* présente chaque année les éléments financiers relatifs aux corporations jurassiennes de droit public. Il a pour objectifs de rendre publics de façon consolidée les données et les indicateurs financiers des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes, afin d'apprécier objectivement leur situation financière, tant globalement qu'individuellement.

Dans un esprit de transparence, le *Rapport* améliore l'accès aux données financières des corporations de droit public qui sont classées par thèmes (compte de résultats, bilan et endettement, investissements, indicateurs financiers) et aisément accessibles via un grand nombre de tableaux à télécharger ([www.jura.ch/rfcom](http://www.jura.ch/rfcom)).

Le *Rapport* a également pour but de constituer un instrument de gestion financière à l'intention des communes et autres corporations de droit public, qui peuvent notamment se comparer entre elles.

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) à partir de l'exercice 2020, le *Rapport* a été adapté afin de tenir compte de la nouvelle présentation des comptes de résultats à trois niveaux. L'évaluation de la situation financière des communes s'effectue en outre sur la base de dix indicateurs, contre trois par le passé.

Avec le *Rapport 2022*, il est désormais possible de comparer l'évolution des résultats des communes sur trois années (2020-2022). De nouveaux tableaux proposent ainsi l'évolution de la situation financière des communes s'agissant des thèmes susmentionnés.

### Constats relatifs aux comptes 2022

L'exercice 2022 présente un **résultat global consolidé bénéficiaire de près de 7,6 millions de francs**, en nette diminution (- 6,2 millions de francs) par rapport au bénéfice enregistré en 2021 (13,8 millions de francs). Cette diminution de bénéfice est due principalement aux mauvais résultats enregistrés en 2022 par quelques communes, dont celle de Delémont (-3,2 millions de francs). Portés par une haute conjoncture, les bons résultats enregistrés par plusieurs communes en 2021 expliquent également l'importance de la différence entre ces deux exercices. Cette situation met en lumière la volatilité des résultats communaux d'une année à l'autre.

Concernant la **réserve de politique budgétaire**, 21 communes ont attribué à cette réserve un montant total de 6,6 millions de francs (contre 5,3 millions en 2021), alors que 27 communes y ont prélevé un montant total de 4,4 millions de francs (contre 3,7 millions en 2021).

Les **revenus** des communes ont augmenté de 18,3 millions de francs par rapport à l'exercice précédent : ils passent de 397,7 millions de francs en 2021 à 415,9 millions en 2022. Cette augmentation est principalement due à la progression des revenus fiscaux (+ 4 millions) et des taxes (+ 10,5 millions). Quant aux **charges**, elles ont également augmenté par rapport à 2021 (+ 25,6 millions de francs), pour un total de 408,4 millions de francs.

Les **investissements nets** des communes ont augmenté de 6 millions de francs en 2022 par rapport à 2021, passant de 39 millions à 45 millions de francs.

L'**endettement global** des communes s'est accru de façon importante en 2022. L'endettement brut s'élevait à 612,2 millions de francs à fin 2022, en augmentation de 23,9 millions de francs par rapport à 2021. L'endettement brut consolidé par habitant s'élève désormais à 8'289 francs par habitant (7'972 francs en 2021). Cette augmentation ne concerne toutefois que vingt-quatre communes, qui ont augmenté leur endettement d'un montant total consolidé de 36,6 millions de francs. Certaines de ces communes ont recouru massivement à l'emprunt pour réaliser des travaux ou des acquisitions majeurs (Delémont, Porrentruy, Courrendlin, Haute-Sorne). Il convient cependant de relever le fait qu'une majorité de communes (29) sont parvenues à diminuer leur endettement pour un total de 12,7 millions de francs.

### **Dix indicateurs pour apprécier la situation financière des communes**

Recommandés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, dix indicateurs financiers sont utilisés pour apprécier la situation financière des communes. Appliquée aux communes jurassiennes, l'échelle d'évaluation des indicateurs utilisée au niveau suisse permet de dresser les constats suivants :

- trois indicateurs (contre deux seulement en 2021) sont considérés comme bons: la quotité de la charge des intérêts, la quotité de la charge financière et la quotité de la charge des intérêts nets ;
- quatre indicateurs sont considérés comme moyens: le degré d'autofinancement, la quotité d'investissement, l'endettement net en francs par habitant et le quotient de l'excédent du bilan ;
- trois indicateurs sont considérés comme mauvais: le quotient d'endettement net, la dette brute par rapport aux revenus et la quotité d'autofinancement.

Par rapport à l'exercice 2021, cinq indicateurs connaissent une détérioration en 2022 : la quotité de la charge des intérêts (encore considérée comme bonne), le degré d'autofinancement et l'endettement net en francs par habitant (moyens) ainsi que le quotient d'endettement net et la quotité d'autofinancement (mauvais). Les autres indicateurs affichent une stabilité : la quotité de la charge financière et la quotité de la charge des intérêts nets (bonnes), la quotité d'investissement et le quotient de l'excédent au bilan (moyens) et la dette brute par rapport aux revenus (mauvaise).

Deux indicateurs se sont détériorés pour la deuxième année consécutive :

- le quotient d'endettement net, qui est passé de 117.28% en 2020 à 145.25%, indique une augmentation significative de la part des revenus qui serait nécessaire à l'amortissement de la dette nette ;
- quant à l'endettement net en francs par habitant, il est passé de 3'363 francs en 2020 à 4'053 francs en 2022. Cette détérioration ne concerne toutefois pas toutes les communes ; sa progression est due à quelques communes dont l'endettement net a considérablement augmenté en 2022 (Delémont, Porrentruy, Haute-Sorne, Lajoux, Bure, Courrendlin, Courgenay, et Grandfontaine).

Un constat porté depuis quelques années se confirme en 2022 : l'écart entre les communes qui réalisent de bons résultats et qui peuvent investir sans augmenter leur dette et les communes en difficulté se creuse. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé en raison des variations annuelles de rentrées fiscales, dont la volatilité peut influencer le résultat d'une commune d'une façon importante d'une année à l'autre.

Les précédents rapports faisaient état de la situation financière fragile d'une bonne partie des communes de moins de 500 habitants. Ce constat, qui se confirme pour l'exercice 2022, doit désormais être étendu à plusieurs communes de 500 à 1000 habitants, communes dont la situation financière se détériore et qui ont également besoin de la péréquation financière pour assumer une part croissante de leurs coûts de fonctionnement.

Le résultat positif (bénéfice global de 7,6 millions de francs) des communes jurassiennes en 2022 est à nuancer : il est principalement dû aux contributions fiscales de personnes morales portées par une haute conjoncture et localisées dans quelques communes seulement. Si l'on peut se réjouir de l'augmentation des investissements effectués en 2022 (+ 6 millions de francs par rapport à 2021), il convient de faire preuve de prudence dans l'évaluation de la situation financière générale des communes. Cette situation est ainsi très disparate et correspond à la grande diversité des communes en matière de taille démographique, de localisation sur le territoire, de prestations délivrées et, comme mentionné plus haut, de recettes fiscales. Conséquence majeure de cette disparité : l'écart entre les quelques communes qui présentent de bons résultats et les autres communes a tendance à s'accroître.

### Recommandations

Les constats énumérés ci-dessus appellent de la part du Gouvernement les recommandations suivantes à l'intention des autorités communales :

- Plus de la moitié des communes jurassiennes ont **diminué leur endettement** en 2022, sans pour autant renoncer à investir. **Une telle stratégie doit être saluée et poursuivie.**
- Dans le même temps, **l'endettement a augmenté dans vingt-quatre communes**, à hauteur de 36,6 millions de francs, pour un endettement brut consolidé de 612 millions de francs (8'289 francs par habitant). Si certains investissements sont nécessaires pour assurer un niveau de prestations de qualité, il appartient aux communes, d'une façon générale, **de limiter le plus possible le recours à l'emprunt.**
- La **fragilité des finances d'une partie croissante des communes de moins de 1000 habitants** et **l'augmentation du déséquilibre entre les communes qui réalisent de bons résultats et les communes en difficulté** nécessitent la mise en place de **réformes.**
- Il s'agira par exemple de reprendre à court terme le projet de **répartition des tâches entre l'Etat et les communes**, sous une forme encore à définir.
- D'autre part, une **réorganisation territoriale des structures communales** (fusions et/ou mise en commun de domaines de charges et de compétences) pourrait être **l'un des objectifs principaux des communes d'ici à la fin de la présente décennie.**

Le Gouvernement tient encore à remercier les communes et autres corporations de droit public pour leur collaboration active dans la conduite des politiques publiques menées en faveur des habitantes et habitants de la République et Canton du Jura.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

  
Jacques Gerber  
Président



  
Jean-Baptiste Maître  
Chancelier d'Etat